



Paris, le 16 octobre 2025

Amazon contourne la loi sur le prix unique du livre : l'ensemble des commerces de vente physique de livres réagissent

Le Syndicat de la librairie française – SLF (réseau de 3200 librairies indépendantes), le Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels – SDLC (117 magasins Cultura et 1200 points de vente Maison de la Presse) et la Fnac (plus de 230 magasins en France) expriment leur vive inquiétude suite à l'annonce d'Amazon de proposer une remise de 5 % sur les livres neufs livrés en « point de retrait éligible », notamment les casiers Amazon.

Sous couvert de favoriser l'accès à la lecture dans les territoires, cette initiative est en réalité une manœuvre commerciale qui contrevient à la loi sur le prix unique du livre et fausse la concurrence entre détaillants du livre. Alors que la loi autorise la gratuité des frais de livraison et la remise de 5% uniquement pour les commandes passées en ligne et retirées « dans un commerce de vente au détail de livres », Amazon contourne purement et simplement le cadre légal en assimilant ses casiers à de tels commerces.

Le Médiateur du livre, autorité administrative indépendante, saisi à deux reprises sur ce sujet par la ministre de la Culture, a d'ailleurs rendu deux avis convergents sur le caractère illégal de cette pratique.

Nous rappelons que le prix unique du livre, instauré par la loi Lang de 1981, vise à garantir la diversité culturelle, la concurrence équitable et la vitalité du marché du livre. Elle a permis de préserver en France un réseau dense de librairies et d'assurer l'accès égal à la lecture sur l'ensemble du territoire. Toute remise, même encadrée, doit respecter cet équilibre fragile sous peine d'appauvrir la dynamique d'offre de livres, dans un contexte où la pratique de la lecture recule de manière préoccupante notamment chez les plus jeunes.

Cette nouvelle pratique de remise commerciale annoncée ce jour par Amazon, conjuguée à la livraison gratuite pourtant proscrite par la loi, s'apparente à une politique de « dumping » visant à capter des parts de marché en faussant la concurrence à son profit. Amazon crée ainsi une distorsion de concurrence parmi les réseaux de distribution du livre, qui, au final, ne favorisera pas les acheteurs et affaiblira l'ensemble de l'écosystème du livre, notamment les auteurs et les éditeurs.

Cette nouvelle étape franchie par Amazon renforce la détermination des acteurs du livre à mobiliser tous les moyens de recours juridiques pour contraindre la multinationale américaine à exercer son activité dans le strict respect du cadre légal français.

Aussi, le SLF, le SDLC, la Fnac :

- ont saisi le médiateur, il y a plusieurs jours déjà, pour une conciliation préalable à un recours contentieux, comme la loi leur en fait obligation
- appellent les pouvoirs publics, garants de la bonne application de la loi sur le prix unique du livre, à se saisir de ce dossier et à veiller à ce que les principes fondateurs de cette loi, pilier de la politique publique du livre, soient pleinement respectés face à cette offensive inacceptable d'Amazon.

Nous réaffirmons notre attachement à un modèle de diffusion du livre fondé sur la pluralité des acteurs, la transparence des pratiques commerciales et le respect des règles communes, au bénéfice des lectrices et des lecteurs.

Contacts presse :

- Syndicat de la librairie française : Morgane Le Guillou m.leguillou@syndicat-librairie.fr – 01 53 62 23 13 ; 06 75 01 28 15
- Syndicat des distributeurs de loisirs culturels : Eric Lafraise e.lafraise@cultura.fr – 06 17 45 00 92
- Fnac: Bénédicte Debusschere benedicte.debusschere@fnacdarty.com – 06 48 56 70 71

A propos du Syndicat de la librairie française (SLF)

Le Syndicat de la librairie française est l'organisation professionnelle qui représente les librairies indépendantes françaises au niveau national. Il s'engage pour la diversité culturelle, le développement de la lecture et la valorisation des librairies.

A propos du Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC)

Le Syndicat des distributeurs de loisirs culturels représente en France les intérêts des détaillants spécialisés dans la distribution de produits culturels et compte parmi ses membres les enseignes Cultura et Maison de la presse – groupe NAP.

A propos de Fnac

La Fnac est un acteur européen majeur de la vente de produits d'électronique grand public, de divertissement et de loisirs. Au cœur des transformations de la société depuis 70 ans, la Fnac est leader dans les domaines de la technologie et de la culture. La Fnac est une enseigne du groupe Fnac Darty, acteur n°2 du e-commerce en France, qui compte près de 30 000 collaborateurs et un réseau de plus de 1 500 magasins dans 14 pays.